

KA.-

SECRET

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1962 - N° 439 /PR/MEFP-DP.I

SOMMAIRE :

Décret rapporté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la constitution de la République du Dahomey;
VU le décret n°260/PR/MEFP-DP.I du 20 Juin 1962 maintenant
en activité jusqu'à nouvel ordre certains fonctionnaires
déjà admis à la retraite;
VU les demandes en date des 2, 28 Juillet et 8 Août 1962
par lesquelles MM. ASSOGBA, d'ALMEIDA et KOUDOGBO
renoncent à leur maintien en activité;
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des
Affaires Sociales,

DECRET :

ORIGINAL I
JORD I
PR 15
MEFP I
MSPAS 6
SF 3
FP I
SF/Pens. 6
CF I
Trésor I
DP 2
DI I
Intéressés 3

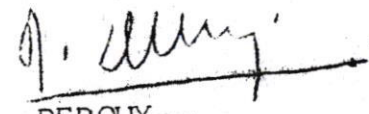
ARTICLE UNIQUE.- Est et demeure rapporté le Décret n°260/
PR/MEFP-DP.I du 20 Juin 1962 en ce qui concerne le maintien
en activité jusqu'à nouvel ordre des Agents Techniques du
Corps Supérieur de la Santé dont les noms suivent :

MM. d'ALMEIDA Léon, Agent Technique Principal 1er échelon
ASSOGBA Pierre, Agent Technique de 1^{re} classe, 3^e échelon
KOUDOGBO Joseph, Agent Technique de 1^{re} classe, 1^{er} échelon.

PORTO-NOVO, le 11 OCTOBRE 1962

P. Le Président de la République absent;
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérieur,

VU :
Le Ministre de la Santé Publique,
et des Affaires Sociales,

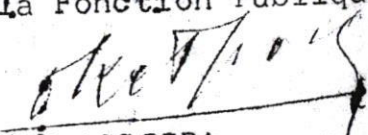

R. DEROUX.-

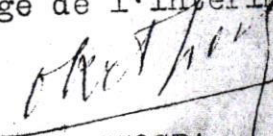
VU :
Le Ministre des Finances
et du Travail,


B. BORNA.

VU :
Le Contrôleur Financier,

VU :
Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique,


OKE ASSOGBA.-


OKE ASSOGBA.-